Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA25 09 0342 adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA25 09 0342 visant à autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est – Zone 13005 (dossier 1251066015);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 10 décembre 2025 d'un projet de résolution portant le numéro CA25 09 0342, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 janvier 2026 à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 313 750 du cadastre du Québec et portant le numéro 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'installer deux enseignes à éclairage directe sur la façade donnant sur la rue Fleury Est, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 453 (enseigne située dans le prolongement d'une voie d'habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le projet de résolution CA25 09 0342 vise la zone 1305, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

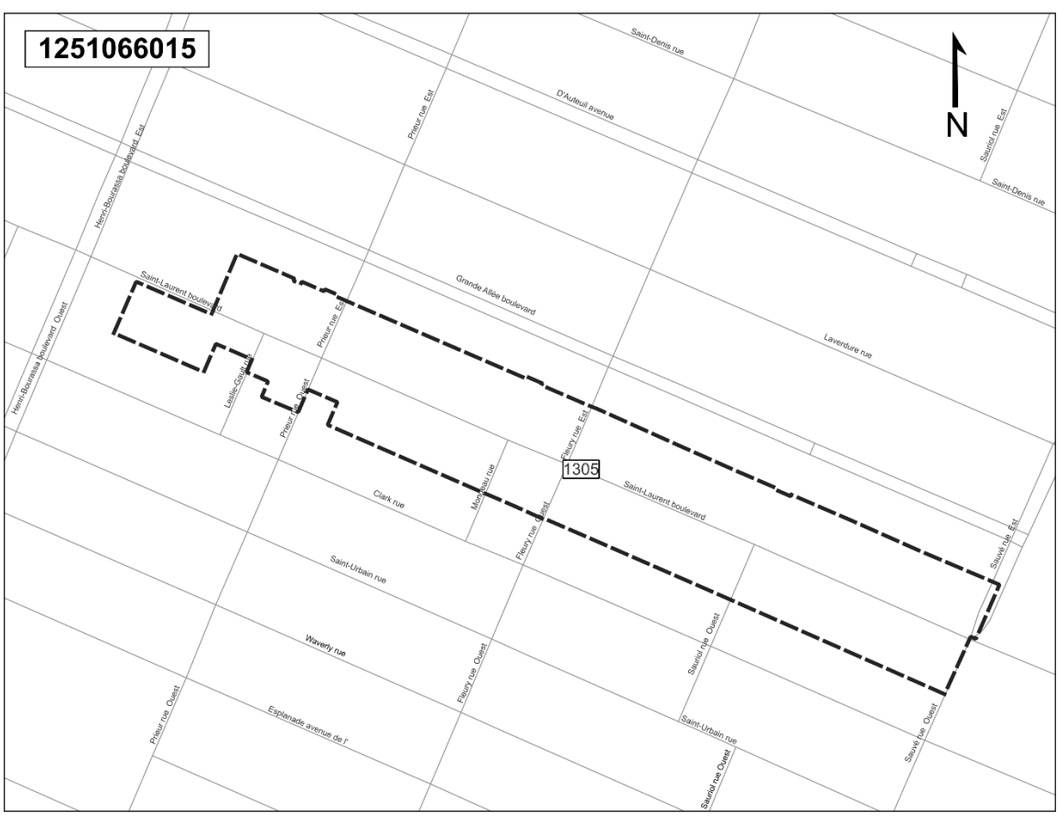

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution de même que le plan de la zone concernée concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert